

de l'aménité de son caractère, et cependant cet homme était inébranlable dès qu'il avait pris une résolution quelconque. Il a rendu à son pays des services précieux. La mort l'a surpris dans des circonstances presque aussi dramatiques que celles qui accompagnèrent la mort foudroyante de sir John Thompson au château de Windsor. M. Préfontaine est décédé au pays de ses ancêtres. Mais de cette mort même, de la perte irréparable que fait un peuple descendant d'ancêtres français et anglais, naîtra peut-être un rapprochement plus étroit encore entre l'Angleterre et la France.

Je sais gré à mon honorable ami de vouloir bien nous aider à hâter l'expédition des travaux de cette session. Nous sommes prêts à nous mettre à l'œuvre et nous n'avons qu'un petit nombre de projets de loi à déposer. L'opposition nous prêtant son concours, il y a lieu de croire que nous pourrions expédier la besogne de la présente session en moins de trois mois.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la Séance.

L'honorable M. GEO. E. FOSTER (Toronto-nord) : Monsieur l'Orateur, je n'entends pas revenir sur tous les paragraphes de l'adresse, car il en est un certain nombre qui ont été discutés à fond et sur lesquels il serait inutile de discourir plus longtemps. Il s'y trouve néanmoins deux ou trois points qui méritent de fixer notre attention. Je parlerai tout d'abord du traité conclu avec le Japon.

Aux personnes qui ne connaissent pas l'histoire de cette question, le discours de Son Excellence et certaines observations faites ici sont de nature à faire croire qu'il s'agit de la conclusion d'un traité absolument nouveau avec l'empire naissant du Japon, d'un traité dont le Gouvernement pourrait avoir lieu de s'attribuer le mérite; mais en y regardant de près, on s'aperçoit que toute l'affaire se réduit à l'aveu tardif d'une bévue, à la réparation d'une erreur, pour ne pas dire plus, qui remonte à une grande nombre d'années.

En réalité, monsieur l'Orateur, un traité avait été conclu par le gouvernement anglais, dès 1894, avec le Japon, et, ainsi que la chose s'est souvent pratiquée en matière de traité avec une nation étrangère, on avait prévu dans un traité avec le Japon, la participation éventuelle des différentes colonies de l'empire. Il en a été ainsi durant plusieurs années, le gouvernement anglais laissant les colonies libres de décider elles-mêmes si elles voulaient que les dispositions du traité leur fussent appliquées. Quand le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir, ce traité était déjà conclu, et un certain délai avait été fixé pour permettre au colonies d'y adhérer. Le gouvernement canadien a dû, j'imagine, étudier sérieusement la question dans le temps, et

on en vint à la conclusion que le Canada n'avait rien à retirer de ce traité, et qu'il ne participerait en rien aux bénéfices qui pourraient en découler. Sur quoi s'est-on basé pour en arriver à cette conclusion, c'est bien ce que j'ignore. Mais c'est ainsi que les choses se sont passées, et depuis 1896-97 jusqu'au moment actuel, le Canada a vu la Grande-Bretagne, l'Allemagne, la France et les Etats-Unis lui dérober tous les avantages découlant de ce traité ou d'autres conventions semblables. Il y a deux ans, si je m'en souviens bien, la gauche faisait remarquer au Gouvernement qu'il y avait encore chance pour le Canada de ne pas être tout à fait exclu. On commença alors à s'entretenir activement à ce sujet, et voici que, au bout de deux ans, on vient nous parler de ce qu'on appelle pompeusement un traité avec le Japon. Eh bien, monsieur l'Orateur, si, comme j'en suis persuadé, nous devons nous louer de voir enfin ce traité conclu, il y avait dix raisons contre une de nous en féliciter davantage il y a dix ans, et cela tout simplement parce que nous n'aurions pas ainsi perdu dix années infiniment précieuses, car les demandes du Japon, pour les produits que nous pouvons vendre, auraient été plus considérables, pendant cette période de temps, qu'elles ne le seront jamais pendant les années à venir.

Le très honorable leader du gouvernement a tout particulièrement insisté sur le degré de prospérité où se trouve actuellement le Canada. Je n'y trouve rien à redire, et la gauche de cette Chambre est prête à prêter son concours à tout ce qui pourra encore activer le développement de notre commerce. Mais il s'en faut, cependant, que rien ne soit à reprendre, dans le tableau enchanteur que nous a tracé le très honorable premier ministre. Ce Gouvernement est arrivé au pouvoir en dénonçant la politique de son prédécesseur. Sur certaines grandes questions d'ordre général, on n'avait pas tout à fait tort de combattre cette politique, et il y avait lieu entre autres de dénoncer avec force celle qui avait trait au volume considérable des échanges avec les Etats-Unis au détriment de la Grande-Bretagne, surtout pour les importations.

Ce Gouvernement est au pouvoir depuis 1896. Eh bien, voyons donc en quelle posture il se trouve sur cette question du commerce comparé avec les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. N'est-il pas vrai que nos importations des Etats-Unis ont continué à grossir par bonds gigantesques, qu'elles représentaient l'année dernière une augmentation de neuf millions et demi sur l'année précédente, et que l'augmentation totale depuis 1896 a été de 158 à 160 pour cent? Nos importations de la Grande-Bretagne ont sans doute aussi suivi une progression ascendante, mais elles sont loin d'égaler celles des Etats-Unis.

Voyons maintenant l'autre côté de la médaille, et considérons ce que nous exportons aux Etats-Unis. La quantité de marchan-